

Assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol: projet exceptionnel et défi pour le Jura

Chronologie

La chronologie de la décharge industrielle de Bonfol se décline en cinq périodes :

1961 – 1976 : exploitation de la décharge

1976 – 2000 : entretien et surveillance de la décharge

2000 – 2010 : négociations et préparation du chantier

2010 – 2016 : assainissement de la décharge (excavation des déchets)

dès 2017 : démantèlement des infrastructures, remise en état du site, surveillance environnementale post-assainissement

Chronologie détaillée

- **13 décembre 2018** : L'annonce de dépôts de matériaux faiblement pollués dans des chemins à Bonfol a largement été relayée au printemps 2018. L'Etat a demandé des recherches qui ont permis de localiser et analyser ces matériaux. Les résultats montrent une très faible pollution et une absence de risques pour la population et l'environnement. Les chemins forestiers concernés ne seront pas assainis, mais documentés par un statut de site pollué.
- **25 août 2017** : **Impressionnante démolition de la halle d'excavation des déchets.** « *Un squelette d'acier pour assainir Bonfol* » titrait le Temps du 17 avril 2009. Près d'une année après l'excavation des derniers déchets, Bonfol est débarrassé de son squelette d'acier. Grâce à des techniques pyrotechniques, la gigantesque halle qui aura servi à excaver plus de 200'000 tonnes de déchets chimiques a été détruite. La restitution du site à son propriétaire, la commune de Bonfol, et surtout à la nature, se poursuit, tout comme la surveillance environnementale post-assainissement. La clarification de la question de la répartition des coûts, en particulier la contribution éventuelle du fonds OTAS, reste à clarifier.
- **1^{er} juin 2017** : **Nouvelle étape vers la restauration du site.** Le canton du Jura a donné son feu vert au remblayage de la fouille Nord de la décharge, après qu'au total plus de 200'000 tonnes de déchets chimiques aient été extirpées des anciennes glaisières de Bonfol entre 2010 et 2016. Pour prendre sa décision, l'Office de l'environnement du canton du Jura s'est notamment basé sur les résultats d'analyses réalisées sur des centaines d'échantillons d'argiles prélevés dans la fouille de la décharge de même que sur l'avis délivré par son expert, le Prof. Daniel Hunkeler, directeur du Centre d'Hydrogéologie et de Géothermie de l'Université de Neuchâtel (CHYN). Ainsi, après avoir remblayé la partie Sud fin 2015, la chimie bâloise est désormais autorisée à procéder au remblayage de cette seconde partie. Ces travaux permettront de procéder cet été au démontage de la halle, avec ses arcs de 40 mètres de hauteur. La remise en état complète des lieux est prévue pour 2018. Les démarches de l'association « Escale Bonfol » pour ériger sur le site une œuvre architecturale et paysagère avec l'architecte Mario Botta se poursuivent.
- **2 septembre 2016** : **Bonfol enfin libéré de ses déchets chimiques.** Environ 55 ans après l'arrivée à Bonfol du premier camion chargé de déchets chimiques à entreposer dans la glaisière de Bonfol, le grappin a retiré les derniers kilos de ces mêmes déchets. Lors de la conférence de presse donnée par les représentants de la Commune, du Canton et de la Chimie bâloise, le Canton a rendu hommage aux nombreux acteurs grâce auxquels cette entreprise hors du commun a pu être menée à bien. Pour l'Autorité cantonale, ce dossier a représenté dès le départ un défi politique, juridique, technique et financier hors norme. Mais la fin de l'excavation des déchets ne marque pas l'aboutissement du projet. Plusieurs étapes restent à franchir. Premièrement des travaux résiduels en relation avec la présence de zones sableuses polluées présentes autour de la décharge seront encore nécessaires de même que la poursuite de la surveillance environnementale. Parallèlement viendra la déconstruction des installations de chantier, suivie de la réaffectation du site à sa vocation de départ, à savoir une zone forestière. La question d'y ériger un projet land art est en discussion au sein de l'association « Escale Bonfol » dont les activités bénéficient d'un soutien financier de la part de la chimie bâloise. Enfin, la question de la répartition des coûts estimés à 380 millions de francs doit encore être clarifiée.

- **9 septembre 2015** : Au terme d'un vaste programme d'analyses et d'expertises de l'encaissant argileux résiduel de la décharge, les autorités cantonales donnent le feu vert au remblayage de la fouille sud de la décharge, autrement dit de la partie de la décharge déjà débarrassée de ses déchets. En parallèle, l'excavation des déchets se poursuit dans la partie nord de la décharge, opération qui se terminera dans le courant de 2016. Il faudra ensuite environ deux années supplémentaires pour le démontage des infrastructures et la remise en état du site.
- **4 novembre 2013**: La deuxième et dernière étape d'excavation de déchets chimiques déposés dans les années 60 dans la glaisière de Bonfol a pu démarrer. L'impressionnante opération de déplacement de la halle (infrastructure de 3000 tonnes déplacée sur 80 mètres) s'est déroulée sans encombre. Au rythme de 800 tonnes de déchets traités chaque semaine, l'excavation des plus de 80'000 tonnes de déchets chimiques encore en place devrait prendre fin au printemps 2016. Si les autorités cantonales sont satisfaites du chemin parcouru depuis le début du long et complexe processus d'assainissement initié en 2000, elles estiment que les standards élevés imposés en matière de sécurité ont permis, si l'on excepte la violente explosion survenue en 2010, le bon déroulement des travaux jusqu'à ce jour, et ceci pour le bien de la population et de l'environnement. Conscientes des risques résiduels d'accident qui subsistent, les autorités cantonales ont invité la Chimie bâloise à rester vigilante pour la poursuite de ce chantier hors du commun. Pour le Canton, il convient de maintenir une attention très soutenue à l'ensemble des programmes de surveillance et de sécurité mis en place, que ce soit pour l'environnement, les travailleurs occupés sur le chantier ou les populations voisines.
- **19 août 2013**: Avec plus de 80'000 tonnes de déchets chimiques extraites à ce jour, la première étape des travaux d'excavation est arrivée à son terme. La halle peut désormais être déplacée pour permettre l'assainissement de la seconde partie. Depuis plusieurs mois, spécialistes et experts de bci et du Canton s'affairent sur cette délicate opération afin de garantir la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement durant cette étape-clé. Sur la base d'analyses de la qualité de l'air, le feu vert à l'ouverture de la halle a pu être donné le 19 août 2013 par les autorités cantonales. Les travaux préparatoires au déplacement de l'infrastructure peuvent désormais se poursuivre. La gestion des effluents gazeux et des odeurs constitue un des aspects critique à prendre en compte. L'excavation des déchets de la seconde partie devrait débuter vers fin octobre pour s'achever à mi-2015.
- **3 mai 2012**: Au terme d'une phase pilote de près de douze mois, l'autorité cantonale délivre l'autorisation d'exploiter les installations destinées à l'assainissement du site aux entreprises mandatées par la chimie bâloise. Les entreprises mandatées pour mener à bien l'assainissement de la DIB avaient été contraintes de revoir le concept d'excavation des déchets suite à l'explosion survenue le 7 juillet 2010.
- **18 mai 2011**: le Gouvernement jurassien donne le feu vert à la reprise des travaux d'assainissement de la DIB. Sur la base des rapports complémentaires fournis par la Chimie bâloise (bci Betriebs-AG), l'Autorité cantonale estime que les conditions sont remplies pour la poursuite des travaux d'excavation des déchets.
- **9 février 2011**: les Autorités cantonales considèrent que les propositions de mesures de bci visant à prévenir de nouvelles explosions ainsi qu'à minimiser les impacts d'éventuelles récidives vont dans la bonne voie. Une fois abouties, ces mesures seront évaluées par les services concernés de l'Etat et d'autres organismes (SUVA, ECA) avant que l'autorisation de reprise des travaux d'assainissement ne puisse être accordée.
- **27 octobre 2010**: les Autorités jurassiennes présentent les résultats des investigations réalisées par la Police scientifique de Zurich. Cette dernière considère que l'explosion a vraisemblablement été déclenchée par le frottement du godet de la pelle mécanique sur un mélange composé notamment de chlorates. bci Betriebs-AG doit désormais s'employer à renforcer les mesures de sécurité en vue de la reprise des travaux.
- **1^{er} septembre 2010**: une deuxième série d'échantillons sont prélevés par les experts de la police scientifique de Zurich en vue de d'obtenir des informations complémentaires sur les causes de l'explosion du 7 juillet. Les travaux d'assainissement restent suspendus.
- **7 juillet 2010**: une forte explosion se produit dans la halle d'excavation de la DIB. Les mesures d'air effectuées dans les villages voisins permettent d'exclure un danger immédiat pour la population et l'environnement. Les travaux d'exploitation dans la décharge sont stoppés. La Police scientifique de Zurich est mandatée par les autorités jurassiennes pour déterminer l'origine de cet événement

- **3 mai 2010:** le Gouvernement jurassien et bci Betriebs-AG signent un accord réglant les modalités de leur collaboration durant la phase des travaux d'assainissement de la DIB. Le texte précise en particulier les questions de responsabilité, d'assurances et de communication. Il détaille également les principes d'intervention en cas d'accident sur le site.
- **23 avril 2010:** une plaquette d'information éditée conjointement par bci Betriebs-AG et les autorités jurassiennes et françaises et décrivant les consignes à respecter en cas d'événement est distribuée largement aux populations des communes voisines de Bonfol.
- **16 avril 2010:** les autorités cantonales donnent leur feu vert au lancement des travaux d'excavation des déchets chimiques de la DIB. Les trois premiers mois sont considérés comme phase pilote durant laquelle les installations et processus seront testés.
- **31 mars 2010:** le Canton du Jura et bci Betriebs-AG donnent le coup d'envoi de la phase pilote de l'excavation; les premiers déchets seront excavés à partir du 16 avril 2010.
- **13 mars 2010:** exercice général du dispositif d'alarme et d'intervention visant à tester les interfaces et la coopération entre les différentes entités concernées (pompiers, polices, services sanitaires, autres spécialistes).
- **11 février 2010:** mise en place par bci Betriebs-AG de la cheminée (hauteur 42 mètres) destinée à l'installation de traitement de l'air.
- **3 septembre 2009:** inauguration par bci Betriebs-AG du pavillon d'information multimédia sur le site de la DIB.
- **21 juillet 2009:** autorisation d'exploitation de la deuxième ligne de traitement de la station d'épuration des eaux usées délivrée par l'Office de l'environnement (ENV).
- **27 janvier 2009:** conformément à la Convention d'octobre 2005 passée entre le Canton du Jura et la Chimie bâloise (BCI), cette dernière a déposé auprès de l'administration jurassienne une requête concernant la répartition des coûts de l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol.
- **22 janvier 2009:** remise de deux permis de construire complémentaires, concernant d'une part la construction d'une halle destinée au stockage provisoire et à la préparation des sols contaminés et d'autre part concernant l'installation de traitement oxydatif des effluents gazeux.
- **30 avril 2008:** remise du permis de construire principal qui signifie le feu vert à la construction des infrastructures nécessaires à l'excavation contrôlée des déchets contenus dans la décharge industrielle de Bonfol.
- **Mars 2008:** retrait des dernières oppositions aux permis de construire
- **11 janvier 2008:** signature de la Convention entre Greenpeace Suisse et la Fondation Edith Maryon d'une part, bci et le Canton d'autre part, relative à la levée des recours contre le Plan spécial.
- **4 septembre 2007:** début des travaux d'infrastructures extérieurs au site de la décharge.
- **8 mai 2007:** approbation du Plan spécial par le Gouvernement jurassien.
- **28 juin 2006:** démarrage de la phase d'information / participation du plan spécial cantonal. Le plan spécial, composé de trois plans et d'un règlement, constitue la base légale qui ouvre la voie à la réalisation des équipements publics, à l'octroi des permis de construire et au besoin à l'expropriation des biens-fonds nécessaires à la concrétisation du projet.
- **23 février 2006:** le Canton et la Chimie bâloise signent un accord particulier concernant les modalités de collaboration ainsi que les procédures de planification et d'autorisation de construire liées au projet d'assainissement de la DIB (avec la participation de l'OFEV et de la commune de Bonfol). La durée de validité de cet accord s'étend jusqu'à l'obtention du permis de construire qui pourrait se situer au plus tôt à la fin 2006.
- **21 février 2006:** présentation des projets des consortiums d'entreprises de la Chimie bâloise au Canton et à la population de Bonfol et environs.
- **29 novembre 2005:** le Canton et la Chimie bâloise signent une convention qui statue sur les modalités de financement de l'assainissement, en épargnant définitivement les collectivités publiques jurassiennes (avec la participation de l'Office fédéral de l'environnement OFEV et de la commune de Bonfol).
- **28 novembre 2005:** l'Office des Eaux et de la Protection de la Nature (OEPN) signe une décision d'approbation du projet d'assainissement sous réserve de la réalisation des compléments E1 de la prise de position du canton.

- **16 septembre 2004:** le Canton du Jura approuve le concept général mais demande 54 compléments d'étude
- **4 décembre 2003:** la bci remet le projet d'assainissement à l'OEPN
- **27 avril 2001:** séance constitutive de la Commission d'Information
- **17 octobre 2000:** signature d'un accord-cadre entre la RCJU et la Chimie bâloise
- **15 mai 2000:** rencontre entre le Gouvernement jurassien et la Chimie bâloise
- **Mai 2000:** occupation de la DIB par l'association Greenpeace. Décision de la bci d'assainir totalement la décharge
- **10 avril 2000:** premier rapport du groupe de travail cantonal, intitulé " Besoin d'un assainissement définitif de la DIB, études des bases légales "
- **21 mars 2000 :** création du groupe de travail " la décharge, on s'en charge " par les autorités communales de Bonfol et Pfetterhouse
- **11 janvier 2000:** Conférence de presse de la République et Canton du Jura (M. le Ministre Pierre Kohler) et de l'Office fédéral de l'environnement (M. Philippe Roch) ; Nomination par le Canton d'un groupe de travail temporaire chargé d'étudier l'assainissement de la DIB, présidé par M. Walter Wildi
- **A partir de 1996:** surveillance de la décharge, des installations de traitement des eaux usées, et de la qualité des sources et des eaux souterraines suivant la nouvelle convention de 1996
- **1996:** signature d'une convention entre la Commune de Bonfol et la bci
- **1988:** mise en service de la station d'épuration des eaux de pluies infiltrées dans la DIB
- **1986-1995:** mise en route de mesures de sécurité à moyen terme : reconstruction d'une calotte de protection étanche
- **26 mars 1985:** signature d'une convention entre la commune de Bonfol et Ciba-Geigy pour un renforcement de la sécurité de la décharge, la construction d'une décharge communale contrôlée et d'une station d'épuration
- **1985:** incident de remplissage de la cuvette de la décharge par les eaux de ruissellement
- **1977:** pollution de la rivière de Pfetterhouse par les eaux de la DIB
- **1976:** fermeture de la DIB et recouvrement des fosses d'une calotte argileuse avec reboisement du terrain
- **1971-1976:** exploitation de la DIB par Ciba-Geigy SA
- **1961-1971:** exploitation de la décharge industrielle de Bonfol (DIB) par JR Geigy AG sur le site d'extraction d'argiles (CISA)